

# CALENDRIER Printemps 2010

## FORMATION POUR GESTIONNAIRES MUNICIPAUX DE PREMIER NIVEAU

**C'est le temps  
de vous inscrire!**

Inscription en ligne : [www.cegep-st-laurent.qc.ca/fc/municipalites/calendrier](http://www.cegep-st-laurent.qc.ca/fc/municipalites/calendrier)

## PROGRAMMATION DU PRINTEMPS 2010

BLOCS DE FORMATION (Indiquez votre choix)		DATES
<input type="checkbox"/> SUP.5	La gestion des ressources humaines	17 et 18 mars 2010
<input type="checkbox"/> SUP.7	Gestion de la présence des employés	24 et 25 mars 2010
<input type="checkbox"/> GO.7	Le gestionnaire et le monde municipal	31 mars 2010
<input type="checkbox"/> SUP.6	Les relations de travail	8 avril 2010
<input type="checkbox"/>	Gestion de la santé et sécurité au travail <b>nouveau!</b>	12 et 13 avril 2010
<input type="checkbox"/> GO.5	La gestion de contrats I : Processus d'appel d'offres	14 et 15 avril 2010
<input type="checkbox"/> GO.6	La gestion de contrats II : Surveillance des travaux	21 et 22 avril 2010
<input type="checkbox"/> GO.9	Suivi des blocs GO.5 à GO.7 et examen synthèse	28 avril et 19 mai 2010
<input type="checkbox"/> SUP.9	Suivi des blocs SUP.5 à SUP.7 et examen synthèse	29 avril et 20 mai 2010
<input type="checkbox"/> FT.1	Notions de base techniques pour contremaîtres	5-6-11 mai 2010
<input type="checkbox"/> FT.4	Entretien des parcs municipaux et espaces verts	12 et 13 mai 2010
<input type="checkbox"/> FT.3	Entretien des chaussées, trottoirs et bordures	17-18-26-27 mai 2010

### LIEUX DE FORMATION

Blocs **GO.** Et **SUP.** : Cégep de Saint-Laurent

Blocs **FT.** : Dans une municipalité hôte selon la provenance des inscriptions

**Note** : Il est possible d'offrir sur demande un bloc de formation dans votre municipalité si nous avons suffisamment de participants de votre région pour former un groupe (10 à 15 participants).

**POUR RECEVOIR UNE DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE CES BLOCS DE FORMATION  
OU POUR TOUTE AUTRE DEMANDE D'INFORMATION VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :**

Monsieur Claude Rhéaume  
Conseiller en formation  
Téléphone : 514 747-6521, poste 7288 ou 7397  
Télécopieur : 514 903-4651  
Courriel : crheaume@cegep-st-laurent.qc.ca

**GESTION DES OPÉRATIONS**

**GO.1 (14h-2j)**  
La gestion efficace des travaux

**GO.2 (14h-2j)**  
Les indicateurs de performance  
opérationnels

**GO.3 (14h-2j)**  
Les équipes autonomes et l'amélioration  
continue

**GO.4 (14h-2j)**  
Le citoyen d'abord : vers une approche-  
client fructueuse


**GO.5 (14h-2j)**  
La gestion de contrats I :  
Processus d'appels d'offres

**GO.6 (14h-2j) (préalable GO.5)**  
La gestion de contrats II :  
Surveillance des travaux

**GO.7 (7h-1j)**  
Le gestionnaire et le monde municipal

**GO.8 (14h-2j) (préalables : GO.1 à GO.4)**  
Suivi des blocs GO.1 à GO.4 et examen  
synthèse

**GO.9 (14h-2j) (préalables : GO.5 à GO.7)**  
Suivi des blocs GO.5 à GO.7 et examen  
synthèse

 BLOCS OBLIGATOIRES

 BLOCS OPTIONNELS (MINIMUM 1 BLOC OPTIONNEL)

**SUPERVISION DE LA MAIN-D'ŒUVRE  
OPÉRATIONNELLE**

**SUP.1 (14h -2j)**  
Les rôles du gestionnaire et l'importance de  
la communication

**SUP.2 (14h-2j)**  
Leadership, mobilisation et résolution de  
problèmes

**SUP.3 (14h-2j)**  
Animation et conduite de réunions

**SUP.4 (14h-2j)**  
La gestion du temps et la gestion du  
changement

**SUP.5 (14h-2j)**  
La gestion des ressources humaines

**SUP.6 (7h-1j)**  
Les relations de travail

**SUP.7 (14h-2j)**  
Gestion de la présence des employés

**SUP.8 (14h-2j) (préalables : SUP.1 à SUP.4)**  
Suivi des blocs SUP.1 à SUP.4 et  
examen synthèse

**SUP.9 (14h-2j) (préalables : SUP.5 à SUP.7)**  
Suivi des blocs SUP.5 à SUP.7 et examen  
synthèse

**FORMATION TECHNIQUE**

**FT.1 (21h-3j)**  
Notions de base techniques pour les  
contremaîtres

**SPÉCIALITÉS EN OPTION**

**FT.2A (56h-8j)**  
Entretien des réseaux d'aqueduc  
(formation préalable du P6B)  
**FT.2B (21h-3j)**  
Entretien des réseaux d'égout

**FT.3 (28h-4j)**  
Entretien des chaussées, trottoirs et  
bordures

**FT.4 (14h-2j)**  
Entretien des parcs municipaux et  
espaces verts

**FT.5 (14h-2j)**  
Opérations de déneigement

TRONC COMMUN OBLIGATOIRE (GO, SUP ET FT.1 : 37 JOURS X 7H = 259 HEURES

SPÉCIALITÉS EN OPTION (MINIMUM: UNE SPÉCIALITÉ) : 2 JOURS À 19 JOURS; 14 HEURES À 133 HEURES

TOTAL: 39 JOURS À 53 JOURS; 273 HEURES À 392 HEURES

Inscription en ligne : [www.cegep-st-laurent.qc.ca/fc/municipalites/calendrier](http://www.cegep-st-laurent.qc.ca/fc/municipalites/calendrier)

BLOCS DE FORMATION (Indiquez votre choix)	DATES	PRIX MEMBRE <sup>(1)</sup> (Taxes incluses)	PRIX NON- MEMBRE (Taxes incluses)
<input type="checkbox"/> SUP.5 La gestion des ressources humaines	17 et 18 mars 2010	451.50\$	564.37\$
<input type="checkbox"/> SUP.7 Gestion de la présence des employés	24 et 25 mars 2010	451.50\$	564.37\$
<input type="checkbox"/> GO.7 Le gestionnaire et le monde municipal	31 mars 2010	451.50\$	564.37\$
<input type="checkbox"/> SUP.6 Les relations de travail	8 avril 2010	451.50\$	564.37\$
<input type="checkbox"/> Gestion de la santé et sécurité au travail <b>nouveau!</b>	12 et 13 avril 2010	451.50\$	564.37\$
<input type="checkbox"/> GO.5 La gestion de contrats I : Processus d'appel d'offres	14 et 15 avril 2010	451.50\$	564.37\$
<input type="checkbox"/> GO.6 La gestion de contrats II : Surveillance des travaux	21 et 22 avril 2010	451.50\$	564.37\$
<input type="checkbox"/> GO.9 Suivi des blocs GO.5 à GO.7 et examen synthèse	28 avril et 19 mai 2010	451.50\$ <sup>(2)</sup>	564.37\$ <sup>(2)</sup>
<input type="checkbox"/> SUP.9 Suivi des blocs SUP.5 à SUP.7 et examen synthèse	29 avril et 20 mai 2010	451.50\$	564.37\$
<input type="checkbox"/> FT.1 Notions de base techniques pour contremaîtres	5-6-11 mai 2010	677.25\$	790.12\$
<input type="checkbox"/> FT.4 Entretien des parcs municipaux et espaces verts	12 et 13 mai 2010	451.50\$	564.37\$
<input type="checkbox"/> FT.3 Entretien des chaussées, trottoirs et bordures	17-18-26-27 mai 2010	790.12 \$	903.00\$

**Lieu de formation :** Cégep de Saint-Laurent / municipalité hôte pour les formations techniques (FT.)

Il est possible d'offrir sur demande un bloc de formation dans votre municipalité si nous avons suffisamment de participants de votre région pour former un groupe (10 à 15 participants).

<sup>(1)</sup> Un participant peut profiter du coût pour membre lorsqu'il y a au moins une personne au sein de son organisation qui est déjà membre en règle de l'ATPA.

<sup>(2)</sup> Des dépenses peuvent être ajoutées aux coûts affichés pour couvrir les frais de déplacement et de séjour du formateur à la municipalité où se donne la formation.

**NOTE IMPORTANTE : Un minimum de participants est exigé pour démarrer un bloc de formation. Il est donc demandé aux participants de s'inscrire au moins 30 jours avant les dates annoncées.**

**PARTICIPANT(E)**

NOM :	PRÉNOM :
EMPLOYEUR:	TÉLÉPHONE : (    )
COURRIEL :	TÉLÉCOPIEUR : (    )

**EMPLOYEUR**

GESTIONNAIRE RESPONSABLE :	TÉLÉPHONE : (    )
COURRIEL :	TÉLÉCOPIEUR : (    )
ADRESSE DE FACTURATION :	
NUMÉRO DE BON DE COMMANDE :	NUMÉRO EN CAS D'URGENCE : (    )

**Termes et conditions**

**1. Réservation**

Par la présente, l'Employeur ci-avant désigné, réserve, pour le bénéfice du participant, une place à la formation détaillée ci-avant et s'engage à payer le coût de formation désigné au cégep de Saint-Laurent au plus tard QUINZE (15) jours après la réception de la facture.

**2. Annulation**

Les frais de formation ne seront **pas remboursables en cas d'annulation sept (7) jours ou moins avant le début de la formation** pour quelque raison que ce soit, y compris, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour cause de maladie, accident et/ou un empêchement du participant. Le cégep de Saint-Laurent se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimal de participants par groupe n'est pas rencontré.

**3. Report**

Le cégep de Saint-Laurent, pourra, à son entière discrétion, reporter la formation à une date ultérieure fixée de concert avec les employeurs et/ou participants et ce, sans encourir de responsabilité. Dans l'éventualité où le participant ne peut assister à la formation ainsi reportée alors les coûts de la formation seront remboursés à l'Employeur.

**4. Dégagement de responsabilité**

Le cégep de Saint-Laurent n'assume aucune responsabilité et ne sera pas responsable en aucune circonstance pour toute perte ou dommage subi par l'employeur, le participant ou toute tierce partie, pour quelque raison que ce soit, incluant, sans restreindre la généralité de ce qui précède, pour tous dommages y compris toute blessure corporelle, dommages directs ou indirects ou spéculatifs causés par l'utilisation ou la mise en application de toute information fournie lors de la formation et ce, nonobstant que ces dommages résultent de l'inexactitude de toute information fournie lors de la formation ou d'erreurs commises par le préposé qui donne la formation. L'Employeur s'engage à tenir le cégep de Saint-Laurent indemne relativement à toute réclamation découlant des présentes. Sous réserve de ce qui précède, la responsabilité maximale dont le cégep de Saint-Laurent pourrait être tenue sera limitée à une somme n'excédant pas le coût de la formation détaillée ci-avant.

**5. Propriété de l'Information et du matériel didactique**

Le matériel didactique ainsi que toute information remis lors de la formation demeurera la propriété du cégep de Saint-Laurent. L'Employeur ou le participant ne pourra faire ou permettre que soit faite, directement ou indirectement, soit personnellement, par ses employés ou par toute tierce partie, toute copie, en totalité ou en partie ou toute reproduction de quelque façon ou par quelques moyens de ce matériel didactique ou cette information sans le consentement préalable écrit du cégep de Saint-Laurent.

**6. Signataire**

Je confirme que je suis le gestionnaire autorisé à signer le présent formulaire pour et au nom de l'Employeur désigné ci-avant.

**J'accepte les termes et conditions ci-dessus.**

Date: \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_ Nom: \_\_\_\_\_ Titre: \_\_\_\_\_

**Transmettre par télécopieur et envoyer l'original par la poste avec votre paiement fait au nom du Cégep de St-Laurent :**

**Cégep de Saint-Laurent**  
Monsieur Claude Rhéaume  
Service de formation continue  
625, avenue Sainte-Croix  
Saint-Laurent (Québec) H4L 3X7

Téléphone : 514 747-6521 postes 7288 ou 7397  
Télécopieur : 514 903-4651  
Courriel : [crheaume@cegep-st-laurent.qc.ca](mailto:crheaume@cegep-st-laurent.qc.ca)  
N° TPS : 118867761  
N° TVQ : 1006162874  
N° d'accréditation : 6F-0180004-1